



“ Vous souhaitez étoffer votre équipe, communiquer votre esprit d’entreprise et participer à la formation d’un étudiant ? La formule de l’apprentissage est pour vous ! ”



Un diplôme bac+3 visé et un titre certifié niveau II

Le cursus EGC conduit à un diplôme visé par le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche (Bac+3), et un titre certifié niveau II au Registre National de Certification Professionnelle.

Pour tout titulaire d’un diplôme bac+2 tertiaire

Personne de moins de 26 ans, titulaire d’un bac+2 pour conjuguer expérience en entreprise et obtention d’un diplôme bac+3.

5 pôles d’enseignement sur 2 ans

Marketing et action commerciale	Gestion Finance	International	Culture d’entreprise	Développement personnel et management
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des ventes et négociation commerciale • Fondamentaux du marketing • Marketing opérationnel • Marketing relationnel • E-marketing • Merchandising / Distribution • Communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité • Analyse financière • Informatique • Techniques quantitatives d’analyse 	<ul style="list-style-type: none"> • Marketing et commerce international • Anglais 	<ul style="list-style-type: none"> • Droit des affaires • Droit social et du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication interpersonnelle • Management opérationnel • Gestion de projet • Communication orale

1 option à choisir en dernière année parmi les 3 suivantes :

1. Gestion Finance / Ressources Humaines
2. Commerce international / Achats
3. Management commercial

Alternance : une semaine à l'école / deux semaines en entreprise

Les deux années s'organisent en alternant des périodes d'une semaine à l'école et de deux semaines en entreprise. Ce rythme pourra varier sur certaines parties du cursus (été, passage des examens nationaux...). Un calendrier vous sera remis en début de chaque année.

Statut de l'apprenti et avantages entreprise

- Contrat de travail à durée déterminée de deux ans incluant une période d'essai de deux mois.
- Salaire :

	Apprenti entre 18 et 20 ans	Apprenti de plus de 21 ans
EGC2	49% du SMIC	61% du SMIC
EGC3	65% du SMIC	78% du SMIC

- Exonération totale de cotisations sociales pour les entreprises de moins de 11 salariés.
- Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour les entreprises de 11 salariés et plus.
- Indemnité annuelle de soutien à l'effort de formation, versée à l'entreprise par la région des Pays de Loire à la fin de chaque année du cycle de formation (1000 euros), majorée de 200 euros si le maître d'apprentissage a suivi une formation au tutorat avant le terme du contrat (sous réserve d'une réglementation ultérieure).
- Coût de scolarité pris en charge par la Région des Pays de Loire et par la CCI de Vendée.

Encadrement pédagogique et suivi individualisé

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants spécialistes de leur matière, bénéficiant d'une expérience professionnelle dans le milieu entreprise ou institutionnel relatif à leur discipline.

En entreprise, l'apprenti doit être encadré par un maître d'apprentissage. A l'EGC, un coordinateur apprentissage anime la pédagogie et assure la relation avec les maîtres d'apprentissage en entreprise.

Chaque apprenti est suivi par le coordinateur : entretiens individuels, visites en entreprises ponctuent régulièrement le cursus.

Les maîtres d'apprentissage sont accompagnés dans leur démarche d'encadrement des apprentis : réunions préparatoires, points intermédiaires, bilan de fin de cursus.

Qualification des maîtres d'apprentissage

Pour encadrer un étudiant de l'EGC (formation de niveau II), le maître d'apprentissage doit présenter les compétences suivantes :

- 8 années d'expérience professionnelle dans le métier, s'il ne détient pas de diplôme dans le même métier
- 5 années d'expérience professionnelle dans le métier, s'il détient un diplôme de niveau III ou IV dans le même métier
- 3 années d'expérience professionnelle dans le métier, s'il détient un diplôme de niveau II ou I dans le même métier

Pour tous renseignements complémentaires, contactez l'école :

- par courriel : contact.egc@vendee.cci.fr
- par téléphone au **02 51 47 70 80**
- Vous pouvez également vous renseigner sur www.egc-vendee.fr